

CONVOCAATION À L' INTENTION DES ATHLETES

Description de la mission	Détail
Objet	Sélection CEGA Partie 1
Date	Du vendredi 23 juin 2023 au dimanche 25 juin 2023
Lieu	INSEP 11 Av. du Tremblay, 75012 Paris
Nombre de participants	13=2 adultes (1 directeur de séjour, 1 athlète) + 11 athlètes mineurs de 12 à 17 ans

● Détails du déplacement :

RDV ALLER	Date	vendredi 23 juin 2023 à 15h50
	Lieu	Gare d'Antibes
RDV RETOUR	Date	dimanche 25 juin 2023 à 22h41
	Lieu	Gare d'Antibes

Déplacement Aller	TGV INOUI 6168 2nde classe 16h17 Antibes – 21h50 Paris gare de Lyon
Lieu d'entraînement	INSEP 11 Av. du Tremblay, 75012 Paris
Hébergement	INSEP 11 Av. du Tremblay, 75012 Paris
Déplacement Retour	PARIS GARE DE LYON 17h20 vers ANTIBES 22h41 Et pour Naomi et Emy qui passent le brevet le lendemain : Paris Orly-Nice EJU1636 Départ. 17:30 Arrivée. 18:55 (accompagnée par Barbara Juge Cagnes sur Mer)

● A prévoir:

Participation aux frais de déplacement :

Une participation de 160 euros est demandée.

Cette somme est à régler au club avant le mercredi 20 JUIN 2023 par VIREMENT de préférence (indiquez "DEPL GAC PARIS" et le nom de l'athlète concerné) .

Notez que le club participe également à la quote part accompagnateur et à 50% sur le déplacement des athlètes. En contrepartie de cette participation, les athlètes pourront être sollicités pour participer à la vie associative du club (l'entraîneur préviendra).

Recommandations concernant les bagages pour le voyage :



Chaque participant peut emmener un bagage à main et une valise (attention ! transports en commun chacun devra gérer son bagage).

Pour Emy et Naomi, pas de bagage au retour (juste un petit bagage à main 45 x 36 x 20 cm au maximum) ... vous confierez vos affaires à votre trio dans un petit sac qui devra être facile à transporter.

Argent de poche: Les participants peuvent amener de l'argent de poche qui sera sous leur responsabilité.

Ne pas oublier :

1. Un diner pour le train de l'aller
2. des goûters (barre céréale, compote ou fruit) pour les 3 jours
3. le carnet de santé au fond de la valise de l'enfant (pour ne pas qu'il le perde)
4. Les tenues et Matériel d'entraînement selon les recommandations de l'entraîneur

attention! aucun médicament ne peut être donné par l'encadrement sans ordonnance médicale. Si votre enfant doit prendre un traitement, ou simplement du doliprane ou antihistaminique, merci de lui confier le médicament et une ordonnance mentionnant la posologie, le tout dans un sachet plastique refermable " type aéroport " avec le nom de l'enfant.

Bon déplacement à tous !